

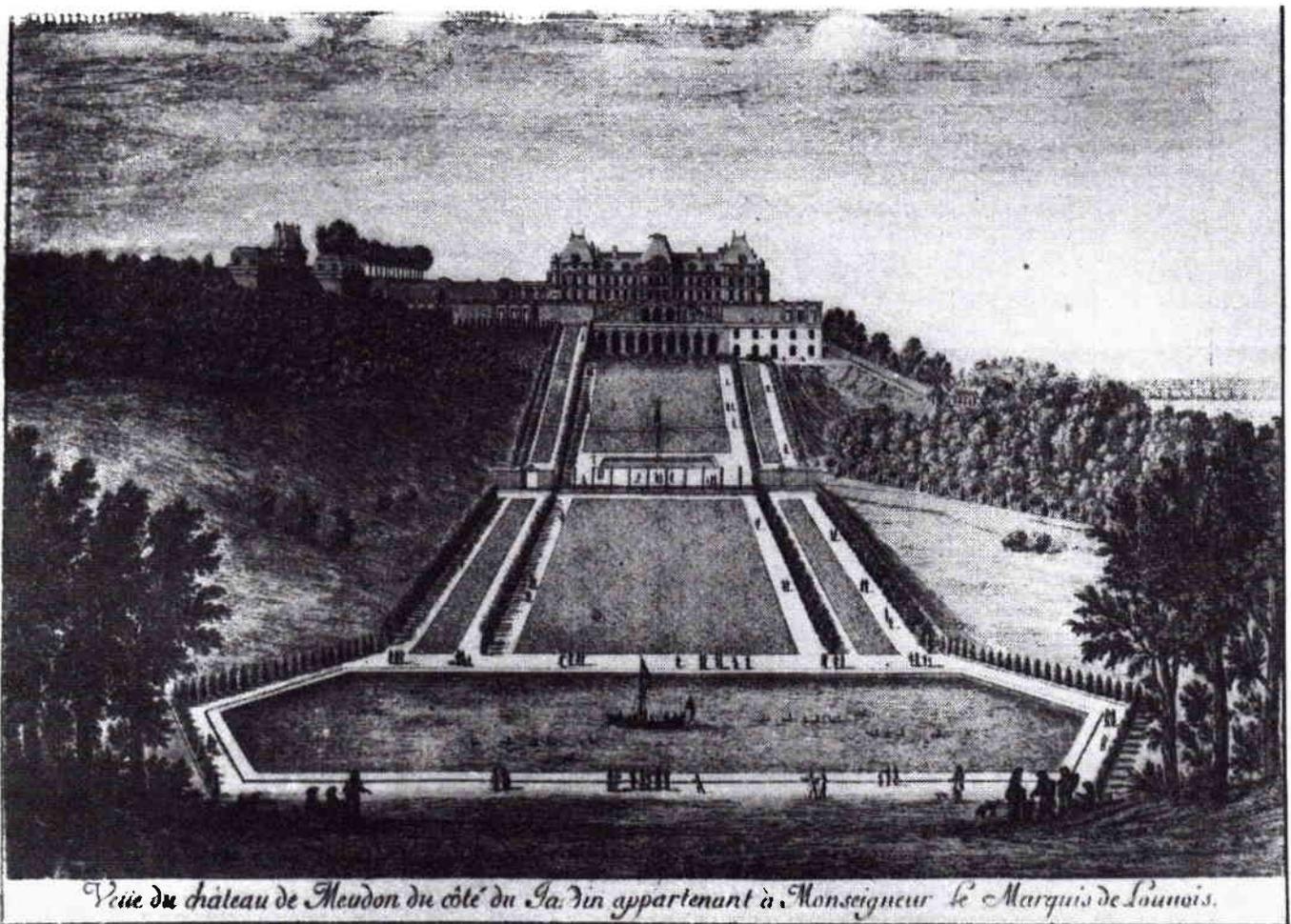
# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 Francs

Bulletin N° 75

1991 - N° 2



*La Grande Perspective vue du sud* : cette gravure montre l'ensemble du domaine à l'époque de Louvois. Au premier plan l'hexagone de Chalais qui existe encore près de l'étang de Trivaux. Au fond, les deux orangeries superposées et le château vieux ; vers l'ouest la grotte restaurée par Louvois. Dix ans plus tard cette grotte sera remplacée par le château neuf dont les ruines seront aménagées en observatoire en 1875.

## LE SITE DE BILLANCOURT - ILE SEGUIN - BAS-MEUDON

### I. PROJET D'AMÉNAGEMENT D'APRÈS L'ÉTUDE DE M. A. CHEMETOFF "LE MÉANDRE DE L'ILE SÉGUIN" RÉALISÉE POUR LE RAPPORT DE M. J.-E. ROULLIER

(Légendes commentées du plan ci-contre)

**Billancourt - Comment ouvrir la ville sur le fleuve ? Comment profiter de la richesse inestimable que constituent le fleuve et les collines qui dominent la ville ?**

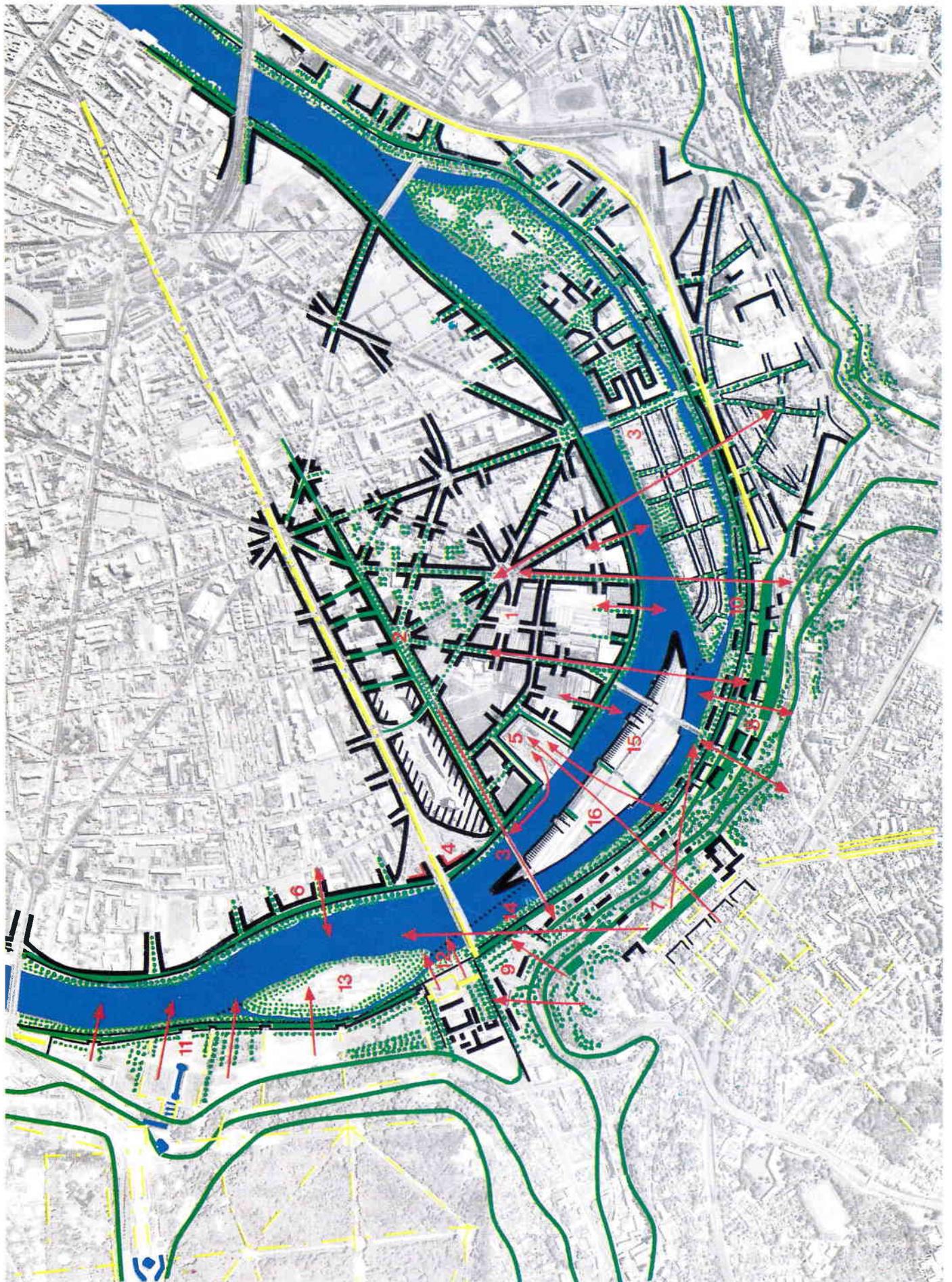
1. - Relier Boulogne à la Seine en restructurant les rues de Billancourt.
2. - Dégager et redonner vie à la rue du Vieux-Pont-de-Sèvres pour créer un axe de cheminement piétonnier vers la Seine, l'île Séguin, Sèvres et le parc Brimborion.
3. - A l'emplacement de l'ancien pont de Sèvres, construire une passerelle pour les piétons dans l'esprit du pont des Arts à Paris.
4. - Restructurer l'actuel échangeur du pont de Sèvres à Boulogne pour en faire une vraie porte ouverte sur la Seine, au pied du parc de Saint-Cloud et de la colline de Brimborion.
5. - Créer une grande place publique au bord de l'eau pour "faire entrer l'espace de la Seine dans la ville face aux coteaux de Meudon, dans l'axe du parc de Bellevue". Les exemples cités sont la place du Commerce à Lisbonne, celle de l'Unité Italienne à Trieste ; certains pensent aussi à la Piazzeta de Venise.
6. - Réaménager les quais de la rive droite pour relier la ville au fleuve en supprimant la barrière de la circulation automobile : enterrer la circulation de transit, créer des gradins, réaliser des plantations.

**Bas-Meudon-Bellevue - Comment mettre en valeur les premières collines vertes ? Comment les associer aux aménagements de la vallée tout en les protégeant ?**

7. - A Bellevue, du C.N.R.S. au parc de Brimborion, reconstituer la terrasse de Bellevue, balcon sur la Seine et Paris dans le prolongement de l'ancien parc de Bellevue de Madame de Pompadour et de Mesdames de France. Comparable à la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, la terrasse de Bellevue est au bord du grand plateau de Versailles, au creux du méandre de la Seine, juste au-dessus de l'île Séguin, face à la plaine de Paris, à égale distance de la place de la Concorde et de La Défense.
8. - Respecter la logique et les différentes séquences du coteau, ses pentes, en établissant des terrasses permettant à la fois une urbanisation des terrains Renault du Bas-Meudon, le passage d'une voie routière (voir 10) et une protection des espaces supérieurs où ne serait autorisée qu'une faible densité de construction.
9. - Intégrer l'échangeur routier de Sèvres sous le promontoire du parc de Brimborion, en prolongement des constructions de Sèvres-Manufacture.

**La Seine - Comment faire redécouvrir l'un des plus beaux sites de la région parisienne ? Comment rapprocher le fleuve, l'eau des habitants ? De même que Paris s'est créé autour de ses îles et ordonnancé le long de la Seine, l'aménagement du site de Billancourt-Bas-Meudon doit se faire autour du fleuve sans rupture ni barrière avec lui.**

10. - Domestiquer la circulation automobile en enterrant la Voie Rapide Rive Gauche de Seine (V.R.G.S.). Aménager les berges pour la promenade en profitant d'une situation exceptionnelle entre la Seine, les coteaux de Meudon et Bellevue. La V.R.G.S. serait enterrée sous une terrasse (voir 8) à l'emplacement de l'actuelle voie de chemin de fer. Celle-ci serait remplacée par un tramway circulant en contrebas (voir 14).
11. - En appliquant le même principe, en particulier en enterrant la V.R.G.S., rétablir la relation entre le parc de Saint-Cloud et la Seine...
12. - ...et aménager une esplanade devant la Manufacture de Porcelaine de Sèvres.
13. - Les trois îles : Saint-Germain, Séguin et Monsieur sont des éléments majeurs du paysage de la Seine : donner à chacune d'elles une spécificité tout en concourant à la renaissance du paysage. Ile Monsieur : jardin rattaché au parc de Saint-Cloud, île Saint-Germain : cité jardin et île Séguin, cœur du méandre, trait d'union entre les deux rives (voir 16).
14. - Créer un espace de loisir exceptionnel, sur le bras rive gauche de la Seine entre les trois îles, encadrées par des systèmes filtrants. Le méandre de l'île Séguin, offert aux habitants, serait en milieu urbain l'espace témoin de la Seine propre retrouvée.
15. - Autour d'un axe longitudinal, donner à l'île Séguin, cœur du site, une vocation spécifique d'accueil rayonnant sur l'ensemble de la région et de l'Europe. Une cité scientifique et une cité internationale d'accueil établies sur les deux rives trouveraient leur centre de gravité naturel sur l'île, au milieu de la Seine.
16. - Ouvrir l'île Séguin sur les deux rives :
  - visuellement par une percée dans l'axe de la terrasse de Bellevue (voir 7) et de la nouvelle place publique de Billancourt (voir 5) ;
  - matériellement par l'actuel pont Renault et la passerelle du vieux pont de Sèvres (voir 3).Un nouveau transport en commun relierait Bellevue à l'île Séguin et à la station du métro Billancourt. L'île Séguin serait réservée aux piétons.



**II. - LES TRANSPORTS**  
**D'APRÈS L'ÉTUDE DE L'I.A.U.R.I.F.,**  
**ANNEXE DU RAPPORT DE M. J.-E. ROULLIER**

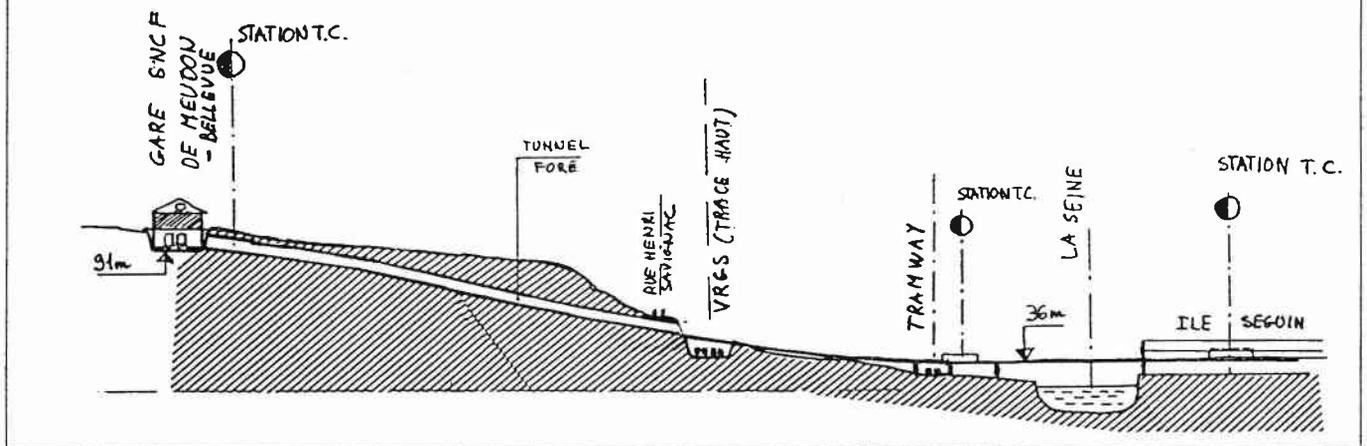
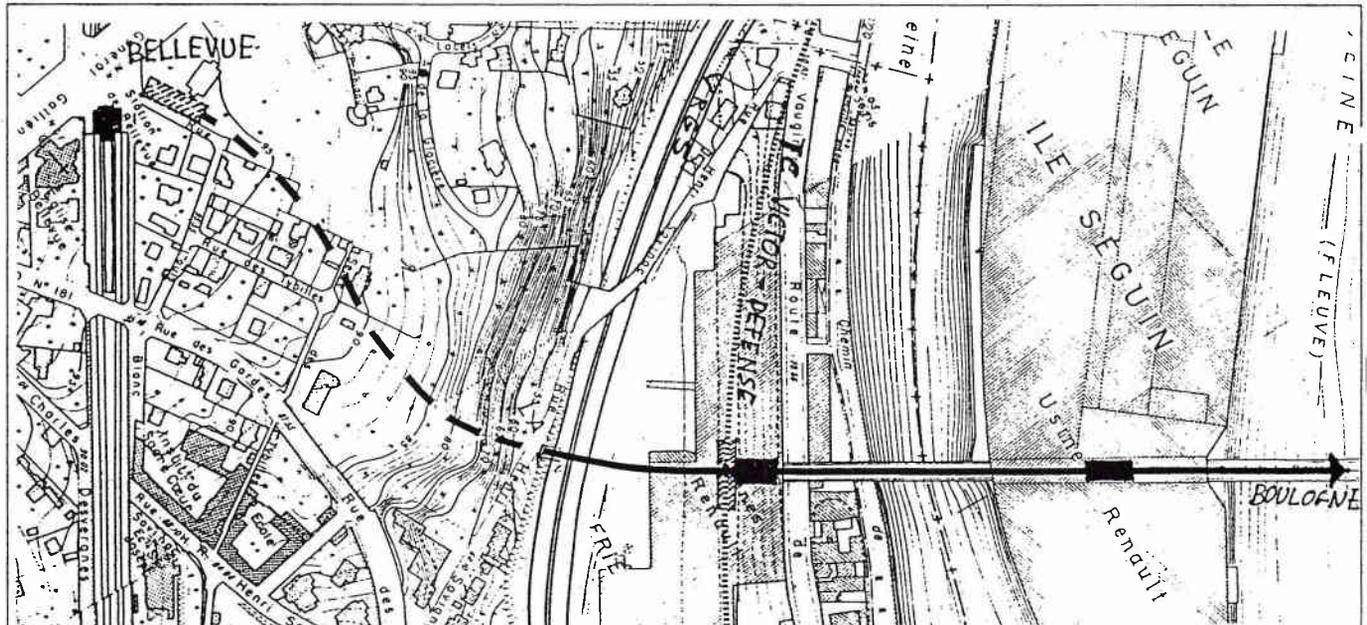
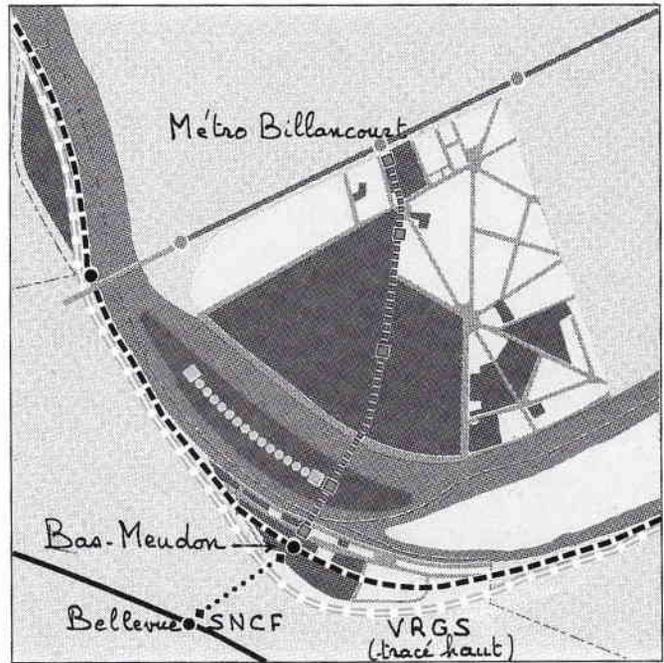
**Comment supprimer les nuisances et établir une liaison entre les deux rives ?**

- Reporter la V.R.G.S. sur l'emprise actuelle de la S.N.C.F.
- Établir le tramway boulevard Victor-La Défense au centre du Bas-Meudon<sup>1</sup>.
- Créer un nouveau transport en commun entre la gare S.N.C.F. de Bellevue et le Bas-Meudon et entre le Bas-Meudon, l'île Séguin et la station du métro Billancourt (schémas ci-contre et ci-dessous).
- Créer un transport en commun dans l'axe est-ouest de l'île Séguin.

1. Le Comité considère qu'il serait opportun de faire passer le tramway plus près de la Seine. Une étude complémentaire serait à réaliser.

**VARIANTE AVEC FUNICULAIRE**

- |             |             |             |                              |
|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| — — — — —   | V.R.G.S.    | ■ — — — — ■ | liaison T.C. Meudon-Boulogne |
| - - - - -   | tramway     | ■ — — — — ■ | transport de type S.K.       |
| ◆ — — — — ◆ | funiculaire |             |                              |



**VARIANTE AVEC SECTION SOUTERRAINE**

AVIS DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON  
SUR LE RAPPORT DE M. ROULLIER  
CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE :  
BILLANCOURT-ILE SEGUIN-BAS-MEUDON

(Conseil d'Administration du 15 mai 1991)

*Le départ des usines Renault des terrains qu'elles occupent à Boulogne-Billancourt et à Meudon crée les conditions de la reconquête d'un des plus beaux sites de la région parisienne. Conscient de l'importance des enjeux, le Premier Ministre a décidé que l'État lancerait sur ce site une opération d'intérêt national. Une première réflexion sur l'opération d'urbanisme à engager a été confiée à M. Jean-Eudes Roullier dont le rapport a été rendu public en novembre 1990.*

*Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon marque sa satisfaction de constater que la valeur exceptionnelle du site de Billancourt, de l'île Séguin et du Bas-Meudon, ainsi que sa situation géographique particulièrement favorable ont été soulignées par le rapporteur. Ce site, dont les qualités sont reconnues depuis plusieurs siècles, n'a pas subi jusqu'ici les effets d'une urbanisation trop intensive; il est constitué de collines verdoyantes encadrant un méandre de la Seine bordé de berges plantées. L'île Séguin, face au Bas-Meudon, sous les terrasses de Bellevue, constitue la "clef de voûte" de ce paysage ouvert sur Boulogne et Paris.*

*Le Comité note avec intérêt la proposition du rapporteur visant à retenir pour l'étude d'aménagement une zone d'environ 100 hectares constituée d'un "noyau dur" de 65 hectares auquel s'ajoutent "deux sites stratégiques en relation avec l'île Séguin" : l'île de Monsieur à Sèvres et les terrasses de Bellevue à Meudon et à Sèvres. Le Comité considère que cette extension n'est acceptable que si elle permet d'améliorer la cohérence de l'aménagement envisagé, de protéger les éléments les plus intéressants du site (terrasses et collines de Bellevue, parc et villa Brimborion) et d'en reconquérir les parties les plus dégradées ou peu mises en valeur (île de Monsieur notamment). En particulier, le Comité considère que les collines de Bellevue devront conserver la totalité des arbres et que l'habitat devra rester essentiellement de type individuel.*

*Le Comité se félicite de constater que les propositions du rapporteur visant à créer une cité scientifique, une cité internationale d'accueil et une base de loisirs nautiques au Bas-Meudon, sur l'île Séguin et sur l'île de Monsieur rejoignent ses propres propositions (notes du Comité du 19 mars 1990 et du 1<sup>er</sup> juillet 1990). Toutefois le Comité souhaiterait disposer d'éléments d'information plus précis sur ces futures cités dont les missions demandent à être*

*précisées. Le Comité rappelle que la réussite de ces projets est liée à un strict respect de l'environnement et à une intégration à la vie locale.*

*Cependant, si l'analyse géographique, historique et sociologique présentée par M. Roullier ainsi que la vocation proposée lui paraissent pertinentes et en accord avec ses propres réflexions, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon ne peut accepter qu'il soit proposé de réaliser au Bas-Meudon une "opération forte" d'une densité de 2 alors que le coefficient d'occupation des sols de 1,3 est considéré à Meudon comme un maximum. Le Comité ne saurait approuver la première hypothèse d'aménagement formulée, à savoir la construction d'une "vraie ville" d'une densité moyenne de 1,8 sur l'ensemble du "noyau dur" de 65 hectares; il lui apparaît que ces propositions sont en contradiction avec l'analyse des qualités du site et la volonté affichée de le préserver.*

*Le Comité marque son intérêt pour les propositions de transports en commun formulées par le rapporteur : liaison nord-sud entre la station de métro Billancourt et la gare de Bellevue, tramway Val-de-Seine, transport hectométrique sur l'île Séguin, bateau-bus.*

*Enfin, le Comité demande la mise à l'étude immédiate de la proposition formulée dans le rapport de M. Roullier et l'étude de M. Chemetoff visant au Bas-Meudon à implanter la voie rive gauche de la Seine (V.R.G.S.) sur l'emprise S.N.C.F. et à la recouvrir, tandis que le futur tramway serait reporté vers la route de Vaugirard. Cette solution paraît à l'heure actuelle susceptible de sauvegarder le site, tout en répondant aux besoins de la circulation routière. Le Comité renouvelle son opposition au projet actuel de voie rive gauche de la Seine, élaborée à une époque où le départ des ateliers de Renault n'était pas connu. Il en demande à nouveau l'abandon. Alors qu'il convient de considérer la Seine et ses berges vertes comme la richesse principale de ce site, richesse exceptionnelle en milieu urbain qui doit être accessible à tous dans le calme et le respect de la nature, le passage de la V.R.G.S. en bordure du fleuve ne manquerait pas de rendre ses berges inaccessibles et de les stériliser définitivement. Le calendrier de libération des terrains Renault, les impératifs liés à la réalisation du tramway et la nécessité d'améliorer la circulation automobile imposent d'engager l'étude de la proposition de M. Roullier dans les meilleurs délais.*

# RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE DU CHATEAU DE MEUDON

(Conférence du 24 octobre 1990)

*Ce texte reprend les termes d'une conférence illustrée de nombreuses diapositives. La transcription des commentaires sans l'image m'a contraint à quelques aménagements afin de pallier le manque d'illustrations.*

Je vous remercie d'avoir défié la pluie et d'être venus aussi nombreux ce soir.

Comme vous l'a exposé le Président Ader, je me suis depuis longtemps intéressé à Meudon à la fois en amateur et en professionnel. En amateur, puisque résidant dans la commune avec ma famille depuis 1949, en professionnel pour avoir réalisé pour le compte du Ministère de la Culture une étude historique sur le domaine de Meudon.

Cette étude, établie en 1979, avait pour principal objet de définir un principe de restauration et d'utilisation de la partie du domaine, que l'on dénomme couramment "La Grande Perspective", mais elle portait également sur ses abords. C'est-à-dire l'espace compris du nord au sud entre le carrefour de la route des Gardes au bas de l'avenue du Château et le carrefour des Arbres-Verts au sommet du Tapis Vert, et d'est en ouest entre les soutènements de la grande terrasse et le mur du Petit-Parc. Cette étude concernait également une partie des anciens jardins bas, actuellement occupés par l'O.N.E.R.A., et quelques annexes du domaine. C'est ce document qui a été la base des travaux entrepris depuis 1980 sur le site.

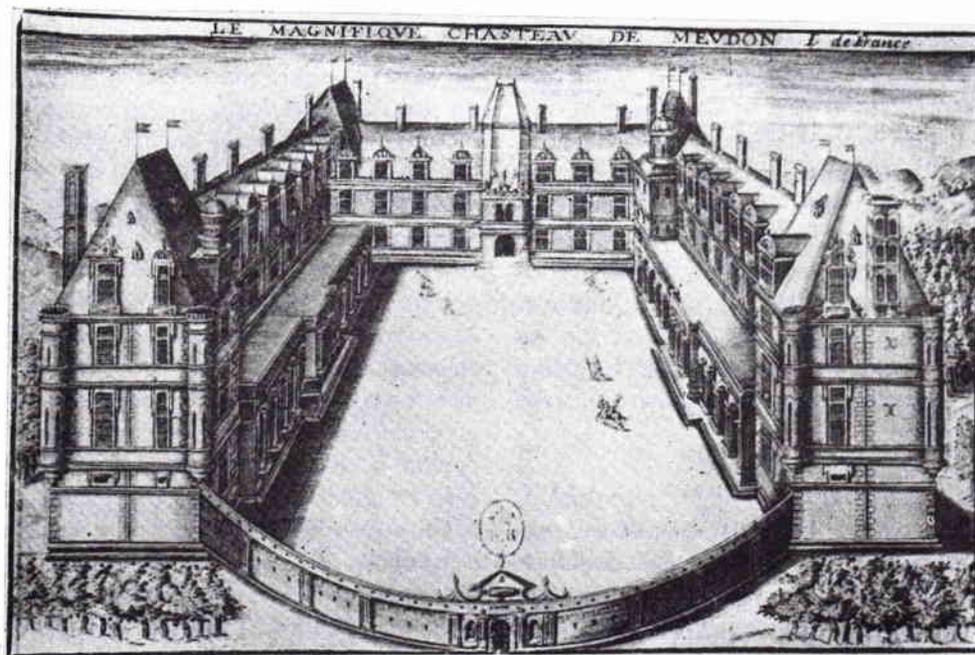
En effet, après presque cinquante années d'abandon, Meudon avait été choisie, en 1980, Année du Patrimoine (avec

Vincennes et Port-Royal-des-Champs) pour illustrer la volonté de l'État de lancer en Ile-de-France d'importants programmes de restauration. Depuis cette date, les travaux ont lentement progressé sans cependant s'interrompre et ils se poursuivent actuellement sous la direction de mon confrère Canac par la réfection de l'étanchéité de l'orangerie.

Je vous parlerai ce soir de l'histoire de ce domaine en illustrant mon propos de nombreuses diapositives. L'utilisation de deux projecteurs me permettra de vous présenter pour les parties les plus caractéristiques : l'état actuel des choses et ce qu'elles étaient dans le passé. Nous observerons ainsi dans le détail ce qui subsiste de ce vaste ensemble. (Des incidents techniques ont compromis le déroulement de la projection tel qu'il avait été prévu. Je remercie les personnes qui ont assisté à cet exposé de leur indulgence.)

Pour apprécier les raisons qui ont conduit à l'état que nous connaissons, il faut d'abord se pencher sur la topographie : Meudon est le point de la région parisienne où la vallée de la Bièvre est la plus proche de la vallée de la Seine.

La Bièvre forme ainsi en ce point une dépression à l'extrémité des derniers plateaux du Hurepoix, et au-delà se trouvent les coteaux qui dominent la Seine. Bien que difficile à apprécier, le Petit-Clamart peut être considéré comme une sorte de



Le château de Meudon vu depuis le nord : tel qu'il avait été aménagé par Anne de Pisseleux et tel qu'il subsistait jusqu'à son acquisition par Abel Servien en 1654

col. Ou mieux, un point de passage obligé duquel on descend vers la Seine par la vallée du ru d'Arthelon. Si aujourd'hui ces itinéraires ont été banalisés par la voiture au point de ne plus être perceptibles, dans un passé lointain ils eurent probablement suffisamment d'intérêt pour justifier un point de contrôle, c'est-à-dire un point d'observation à l'endroit le plus favorable de la colline.

La vue actuelle, depuis la grande terrasse, confirme encore aujourd'hui l'intérêt stratégique de la position. Il a probablement existé à cet emplacement, dès les temps les plus reculés, une installation humaine (vous n'ignorez pas combien Meudon est riche en sites préhistoriques).

Ce qui peut également faire penser à une occupation très ancienne est la covisibilité entre le site de Meudon et le mont Valérien. Il est attesté que les Celtes mettaient à profit ces sommets pour communiquer. J'ai personnellement toujours été frappé par la position du mont Valérien, exactement dans l'axe de l'avenue du Château. Cette ordonnance de l'âge classique est certainement la lointaine conséquence du point d'implantation du premier château. Ce qui est antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle nous étant peu connu, on peut imaginer une première motte castrale sommairement fortifiée par l'organisation d'une colline naturelle aux pentes sablonneuses, comme on peut encore en voir dans la forêt.

Pour compléter ce chapitre topographique je vous donne quelques chiffres :

L'actuel domaine de Meudon dans sa longueur, telle que je l'ai déjà définie, mesure 3,220 km ; dans sa plus grande largeur, c'est-à-dire du mur est de la terrasse au mur ouest du Petit Parc : 1,500 km. Si l'on exclut l'avenue du Château intégrée à la ville, et le Tapis Vert à la forêt, cela représente environ 110 ha, ce qui est un petit domaine comparé à Saint-Cloud ou Versailles. Mais ce petit domaine a le privilège d'être adossé à l'un des derniers grands massifs forestiers de la proche couronne parisienne, et de dominer vers l'est un horizon qui s'étend au-delà de Paris.

L'avenue du Château, qui mesure environ 900 m, va de la cote 100 au nord à la cote 150 au sud, soit une pente d'environ 6 %. La grande terrasse à la cote 150 est à peu près horizontale sur 450 m de longueur. Le terrain redescend ensuite jusqu'à l'hexagone de Chalais qui se trouve à la cote 100, c'est-à-dire à la même altitude que le bas de l'avenue du Château. Le Tapis Vert remonte jusqu'au carrefour des Arbres-Verts qui "culmine" à la cote 160.

La terre de Meudon appartenait primitivement aux moines de Saint-Germain-des-Prés. Le premier plan que je vous présente est extrait d'une série sur laquelle je me suis efforcé de reporter les états historiques successifs en surimpression sur le parcellaire moderne. Ce plan couvre environ la période allant de 1520 à 1654, date d'acquisition du domaine par Servien.

Un manoir primitif avait été élevé par la famille Sanguin. C'est l'implantation de ce manoir qui devait déterminer l'orientation définitive du domaine.

Issue de cette famille, Anne de Pisseleux favorite de François I<sup>er</sup>, augmenta les constructions de deux ailes se développant vers le nord, amorçant ainsi la forme en U que devait conserver le château. Le document que je vous présente est la plus ancienne représentation connue, l'avant-corps central présente encore un caractère gothique, la cour est fermée par un mur en demi-lune (page 6).

A la mort de François I<sup>er</sup>, Anne de Pisseleux tombe en disgrâce. Le château de Meudon est acquis par la famille de Lorraine. Le Cardinal de Lorraine, personnage éminent, prélat romain ami de saint Ignace, s'était, selon l'usage, attaché des artistes italiens. Il allait profondément modifier Meudon mais plus en travaillant sur les abords que sur le château.

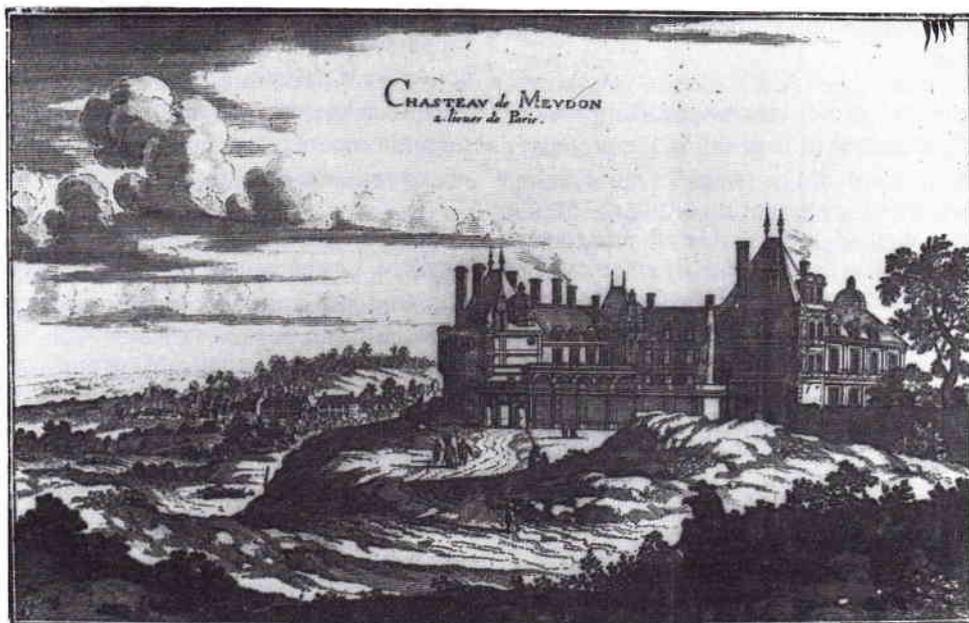
Le Cardinal a attaché son nom à la construction de la grotte, elle se situait à l'emplacement de l'observatoire actuel : sur un soubassement voûté qui fut peut-être la première orangerie, s'élevait une construction à flanc de coteau, dont l'élément principal était une grande salle ornée de rocaille à la mode du temps. Il ne reste que peu d'exemples de ces architectures souterraines ornées de coquillages et de concrétions artificielles dans lesquelles l'eau apportait fraîcheur et bruit et servait également, si l'on en croit les contemporains, à arroser subrepticement les invités. Ces salons d'été directement importés d'Italie étaient-ils adaptés au climat d'Ile-de-France? Probablement assez peu pour justifier un coûteux entretien. La mode passant, la grotte tomba dans l'oubli.

A la mort du Cardinal le domaine échut au Duc de Guise, son neveu, le balafre, qui devait finir à Blois sous les dagues des mignons d'Henri III. L'époque n'était plus aux divertissements, la grotte se ruinait lentement. Fragilité de la mémoire, au début du XVII<sup>e</sup> siècle ces ruines imposantes inspiraient aux esprits imaginatifs l'idée selon laquelle Meudon avait possédé des thermes antiques dont c'étaient là les vestiges !

Cette seconde photo vous montre le château du côté de la cour, c'est-à-dire vers le nord. L'édifice a peu changé, depuis Anne de Pisseleux, environ un siècle sépare cependant ces deux vues. Ce dessin dû à Israël Sylvestre est du plus grand intérêt, non seulement il nous renseigne sur l'état du château dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, mais il nous montre également les abords : le château est placé sur un promontoire, au premier plan un vallon que domine l'observateur. J'ai tenté sur le plan qui vous est présenté par ailleurs, de reconstituer l'état d'origine des courbes de niveau, exercice hypothétique mais dont le résultat semble confirmé par cette gravure : au nord du château le vallon descendait vers l'est, dans ce vallon étaient implantées les premières maisons du bourg, un peu

plus au nord devait exister un promontoire situé environ à l'emplacement de l'entrée actuelle de la terrasse. C'est sur ce promontoire qu'est placé notre dessinateur. Il voit le

château depuis le nord-ouest c'est-à-dire au débouché du chemin d'accès probablement le plus ancien, représenté aujourd'hui par la rue des Capucins.



*Le château de Meudon vu depuis le nord-ouest : cette gravure représente l'état du château à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle est d'un grand intérêt pour les abords : on aperçoit au premier plan le ravin qui fut comblé lors de la création de la grande terrasse par Servien*

L'avenue du Château est en effet un ouvrage plus récent, construit pour la moitié sur un remblai artificiel. Le chemin qui desservait le couvent des Capucins installé précisément par la famille de Lorraine devait procurer l'accès le plus aisé au château

Abel Servien possédera Meudon de 1654 à 1659. Les travaux récents de Mme Herledan, qui est présente ce soir dans cette salle, ont précisé ce que fut l'œuvre de Servien : ce brillant surintendant des finances fut le principal artisan de ce que nous pouvons aujourd'hui encore admirer, au moins pour l'essentiel : la grande terrasse, probablement la terrasse haute et l'orangerie. En cinq années, il augmenta par acquisitions son domaine afin de construire ce monumental mur de la grande terrasse, si puissant dans son architecture qu'il est aussi présent qu'une montagne naturelle dans le paysage de Meudon. Cet ouvrage absorba les quelques maisons de village qui occupaient le haut du vallon déjà décrit.

Le nivellement de la terrasse se fit probablement en écrétant la partie nord pour remblayer le vallon. Cette terrasse formait un socle magistral au château, elle enterra certainement des salles basses qu'il serait intéressant de fouiller. L'agrément qu'elle procurait n'était certainement pas la seule raison de sa construction, elle pouvait aussi défendre l'accès et les hommes de l'âge classique appréciaient les grands espaces plans où le talent des jardiniers pouvait s'exprimer. Mais ce soutènement présentait aussi l'intérêt de fixer la terre et l'eau.

Je fais un tour rapide sur l'époque de François I<sup>er</sup> qui se plaignait que les légumes ne poussaient pas à Meudon au point d'en faire venir de Blois ! Cette remarque n'exprime pas seulement un caprice royal, elle montre que Meudon n'était qu'une pauvre colline de sable ravinée par les eaux et dont la fertilité est due au travail des hommes. Aujourd'hui encore, le caractère de la ville dont sa partie haute est due en grande partie à ses soutènements petits et grands qui avec le temps ont permis les cultures, un peu à la manière des cultures en terrasse des pays arides. Le mur de Servien est l'expression monumentale d'un besoin répété dans la plupart de nos rues. Si ces murs n'existaient pas, Meudon retournerait au sable.

Servien constituera un domaine très vaste, ses limites approximatives peuvent se situer aujourd'hui ainsi :

Au nord la route des Gardes, à l'ouest l'actuelle R.N. 118, au sud la route qui conduit à la porte de Châtillon, à l'est la limite du village de Meudon.

Le château proprement dit subira également des transformations. Le mur circulaire hérité du XVI<sup>e</sup> siècle s'ouvre d'une grille. Le corps central est remplacé par un pavillon dont il est aujourd'hui à peu près attesté qu'il est dû à Le Vau, l'architecte de Vaux-le-Vicomte. L'intervention de Le Vau est probable également sur l'orangerie haute plus exactement "Salle Fraîche", qui présente des grande similitudes avec celle de Vaux.

Servien meurt en 1659, Meudon devient la propriété de Louvois à qui il appartiendra d'organiser les jardins. Le mur circulaire côté nord disparaît totalement pour être remplacé par des douves sèches. Dans un premier temps, ces douves dégagent les soutènements des deux ailes. Dans un second temps, un passage fut créé entre les douves et le pied du château. A l'entrée de la terrasse est établi le saut de Loup qui existe encore. Louvois organise également deux saillants qui présentaient la terrasse haute : vers le sud-ouest, il crée une cour des offices qui deviendra par la suite l'aile des marronniers. Vers le nord-ouest il organise un chenil et des communs qui furent par la suite étendus dans l'état que nous connaissons. Ces communs conservent une porte monumentale qui témoigne du soin et de l'élégance avec laquelle était traité tout ce qui se rapportait au château. Il faut souligner le souci qu'ont eu les architectes du XVII<sup>e</sup> siècle de perpétuer l'emploi des gaines qui ponctuent le soutènement de la terrasse et qui sont certainement un motif hérité des constructions du Cardinal de Lorraine.

Au sud, l'espace compris entre le château et l'orangerie était occupé par un jardin de broderie complété au sud-ouest par des berceaux en treillage construits par Servien. Louvois restaura la grotte du Cardinal de Lorraine pour y aménager des appartements. Si les grandes masses furent réutilisées, l'édifice perdit totalement son caractère, l'italianisme fit place à des conceptions à la française, des combles à la Mansart couronnèrent l'ensemble. Le Nôtre dessine un parterre à cette nouvelle grotte et étend les jardins selon la pente sud, dans l'axe du château jusqu'à l'hexagone de Chalais, et en remontant par le Tapis Vert. On observera la cohérence des compositions classiques dans cette remarque : la distance entre les deux rangées d'arbres qui bordent les contre-allées de la Perspective du côté du parterre, correspond exactement à la longueur de l'orangerie construite par Servien soit quarante-huit mètres. Il est permis de penser que cette magistrale extension des jardins avait été prévue dès la construction de cette orangerie.

Les jardins de Meudon s'organisaient sur l'axe principal que nous connaissons aujourd'hui. Un axe secondaire correspondant à la grotte, amorcera les jardins bas qui s'étendront ultérieurement jusqu'au Brimborion.

Ces jardins dépendaient de deux systèmes hydrauliques principaux :

— Le système haut utilisait les eaux de drainage du plateau situé à l'ouest (actuellement la forêt).

Des moulins à vent refoulaient l'eau dans d'immenses réservoirs artificiels dont les vestiges sont encore visibles en forêt. Depuis ces réserves, des conduits descendaient l'eau par paliers dans les différentes pièces, en alimentant de nombreux jets. Le plus remarquable de ces effets avait été obtenu en reliant directement la pièce d'eau du Bel-Air au Grand Ovale qui se situait dans le parc actuel de l'O.N.E.R.A., un jet d'environ vingt-quatre mètres était ainsi obtenu.

— Le système bas était alimenté par le ru d'Arthelon et concernait principalement l'hexagone de Chalais et quelques pièces des jardins bas.

A la mort de Louvois, sa veuve échangea Meudon contre Choisy. En 1694, Meudon entre ainsi dans le domaine royal et devient la demeure du Grand Dauphin, fils de Louis XIV. Le Grand Dauphin travaille à agrandir la cour des communs pour y loger ses invités, il aménage l'avant-corps du côté de l'est qui se situait à peu près face à l'escalier d'Aristote qui existe encore dans le mur de la terrasse. Louis XIV s'intéressa personnellement à Meudon, en particulier à l'aménagement des jardins pour la visite desquels, comme à Versailles, il écrira un guide.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la grotte est remplacée par le château neuf. Considéré comme la dernière œuvre de Jules Hardouin Mansart, ce château a la silhouette massive annonçait les soucis de confort qu'allait développer le siècle commençant. Le château vieux est complété par une chapelle dont l'abside s'encastre dans un saillant de la terrasse haute.

Le domaine est parvenu à son apogée, les bâtiments et les jardins font l'étonnement de tous les visiteurs. Le site de Meudon est l'un des plus originaux parmi tous ces châteaux dont les parcs et leur prolongement ont tissé la géographie de l'Ile-de-France autour de la résidence royale.

A la mort du Grand Dauphin commença la déchéance. Il avait fallu environ deux siècles pour bâtir Meudon. Le domaine a connu un siècle d'apothéose et un siècle de déchéance. Les contemporains rapportent que la petite vérole qui avait emporté le Grand Dauphin avait fait fuir les courtisans à l'instant même de sa mort. L'image est assez symbolique, les courtisans quittaient Meudon pour ne jamais y revenir. Louis XV préféra Bellevue. On dévia une partie de la belle installation hydraulique pour alimenter le nouveau château. La perfection de cette installation entraîna sa perte ; non entretenus les fragiles réseaux se ruinèrent. Louis XVI agrandit ses terrains de chasse au détriment du domaine ; pour limiter le parc il fit construire le mur qui existe encore. C'est à Meudon, dont l'air avait bonne réputation, que l'on envoya le fils aîné du roi dont la santé était fragile, il y mourut en 1789 au moment des États Généraux. C'était assez pour expliquer l'indifférence royale à l'égard du domaine, quelques travaux confortatifs y furent cependant réalisés, mais Meudon n'intéressait plus ; les paysans avaient depuis longtemps accaparé les jardins bas pour en faire des pâtures.

C'est dans cet état d'abandon que le Comité de Salut Public affecta Meudon à un "établissement pour différentes épreuves". Il s'agissait d'un véritable établissement scientifique à but militaire. C'est à Meudon que furent étudiées et mises au point les techniques qui allaient soutenir l'effort de guerre de la Révolution et de l'Empire. Conté y construisit les premiers aérostats, les artilleurs y expérimentent des armes nouvelles, on y manipule des matières dangereuses. Le 16 mars 1795, le feu prend dans la partie ouest et se propage rapidement. L'eau qui a tant jailli à Meudon fait défaut, malgré tous les efforts on en sera réduit à la part du feu !

Il reste la plus grande partie de l'aile est et une bonne partie du corps principal. Hubert Robert a peint cette ruine qui survivra jusqu'en 1803, Bonaparte décide alors de sa destruction. Après les rectifications du mur de la terrasse haute, la grande terrasse prendra peu à peu l'aspect que nous lui connaissons.

Seul le château neuf subsistera et deviendra la résidence du roi de Rome. Le château neuf abritera par la suite des hôtes de marque. Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, on conçoit le projet sans suite de le transformer en école polytechnique.

En 1871, au terme du siège de Paris, alors que les Prussiens occupaient Meudon, le feu prit dans le château. En connaîtra-t-on jamais la cause? La carcasse se présentait à peu près comme celle des Tuileries et l'on ne jugera pas nécessaire de le reconstruire. Trois ans plus tard, l'astronome Jules Janssen projeta de transformer les ruines en observatoire. Assez curieusement l'ordonnance du château fut respectée pour les parties restaurées ou reconstruites, mais seul le corps central fut conservé cantonné de maçonneries circulaires. On ne pouvait mieux faire pour ridiculiser l'œuvre de Mansart. Si le temps n'améliore pas les choses, il les rend familières, et l'observatoire est aujourd'hui un élément important du paysage de Meudon.

En même temps que l'observatoire s'installe dans les ruines du château neuf, l'aérostation réapparaît à Meudon dans le parc de Chalais, sur l'emplacement des jardins bas. Le Colonel Renard, qui fut le premier officier responsable de l'établissement d'aérostation militaire de Chalais, aménage les écuries et les bâtiments qui avaient au début du XIX<sup>e</sup> siècle abrité des haras. Curieusement, certains de ces bâtiments occupent des soutènements correspondant au dessin des anciens jardins bas, ces vestiges sont ainsi parvenus jusqu'à nous. On peut encore voir dans le parc de l'O.N.E.R.A. l'emplacement de l'ancien Grand Ovale.

De même, lorsque l'on transporta à Meudon cet élément de la galerie des machines de l'exposition de 1878, qui devait devenir le hangar Y, on l'implanta sur la margelle d'une ancienne pièce d'eau du domaine : le canal des truites.

Aujourd'hui, il reste à Meudon des éléments très forts comme la grande terrasse, l'orangerie, ou le hangar Y, mais aussi une quantité de témoins plus légers et plus fragiles.

Le parcellaire de la commune livre également bien des informations. Les limites, les emprises subsistent, la photo aérienne fait resurgir des plans oubliés depuis plus de deux siècles, un mur, une maison sans apparence appartiennent en réalité à l'histoire du domaine.

Ce rapide survol n'a pas pour objet de susciter des regrets, l'histoire est faite de ces destructions, mais lorsqu'une œuvre a aussi fortement et aussi bellement marqué notre environnement nous ne pouvons y être indifférents, et nous nous devons d'être attentifs à sa sauvegarde.

De nos jours, la ville contourne la forêt mais la puissance de l'organisation ancienne a pour le moment stoppé une urbanisation excessive. La grande terrasse est un rempart, bien des espaces privés ont été construits mais les espaces publics restent libres : l'O.N.E.R.A., le domaine de Chalais, les anciens jardins de l'orangerie, la terrasse, le domaine de l'observatoire, la station Marcelin Berthelot. Tous ces lieux qui se succèdent en bordure de la forêt et la protègent d'un contact direct avec la ville, doivent rester cette merveilleuse frange de verdure que les vicissitudes de l'histoire nous ont livrée.

Le hasard a réalisé à Meudon l'harmonieuse et difficile liaison d'une ville et d'un espace naturel; le temps a réglé pour nous ce délicat problème, n'en compromettons pas le résultat.

Michel JANTZEN.



## Z.A.C. DES MONTALAIS

### LETTRE A M. LE MAIRE DE MEUDON (28 MAI 1991)

Dans le cadre de la concertation ouverte en vue de l'aménagement du secteur des Montalais, vous avez bien voulu recevoir le 12 juin 1990, les membres du bureau du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, qui vous ont exposé l'avis du Conseil d'Administration du 30 mai 1990 ; d'autre part, vous avez apporté de nombreuses précisions sur cet aménagement durant la réunion publique du 21 novembre 1990.

Ces éléments d'informations permettent de mieux connaître le projet envisagé ; le Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon en a délibéré dans sa séance du 15 mai 1991 et j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ses appréciations sur le projet actuel, en complément de son avis du 30 mai 1990.

S'il approuve les principes de l'aménagement de ce secteur, le Comité réitère ses réserves sur l'extension prévue du périmètre de la Z.A.C. à l'ancienne propriété de la *Mutuelle des P.T.T.*

Comprenant la nécessaire rénovation de l'école du Bas-Meudon, il souhaite que son implantation envisagée dans la propriété des P.T.T. ne dénature pas ce parc et demande par conséquent que la construction de l'école se situe effectivement sur la parcelle section AI n° 78, de telle sorte qu'elle n'ampute pas la vue sur Paris.

Quant à la maison et au parc, le Comité a pris acte avec satisfaction de votre décision de conservation, et souhaite qu'une destination protectrice lui permette de profiter à l'ensemble des Meudonnais : maison des associations, parc municipal...

S'agissant du **choix architectural** de la Z.A.C., le Comité souhaite que celui-ci, comme l'a suggéré M. Dugas, rompe avec l'uniformité et le caractère massif des constructions d'Issy-les-Moulineaux ; ainsi, le projet de contre-allées plantées d'arbres avenue de Verdun et une construction discontinue permettraient d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, le Comité réitère sa demande de constituer une ensemble architectural cohérent et de qualité avec les bâtiments de la Z.A.C. "Les Esplanades de Rodin" située de l'autre côté de la rue de Paris.

Concernant la **densité** des constructions, le Comité rappelle que le P.O.S. actuel prévoit un C.O.S. de 1,3 sur les terrains autres que la propriété des P.T.T. Il demande avec insistance que cette densité reste respectée sur l'ensemble de ces trois terrains. La constructibilité (non compris l'école) serait ainsi de 56 500 m<sup>2</sup> (soit 4,34 ha × 1,3) au lieu d'environ 95 000 m<sup>2</sup> actuellement prévus. Pour que ce nouveau quartier s'insère au mieux dans le contexte meudonnais, la hauteur des immeubles ne devrait pas dépasser R + 5.

En matière de **circulation**, le principe de la voie diagonale reliant l'avenue de Verdun et la rue de Paris est un élément positif. Toutefois, cette création augmentera l'importance du débouché de la rue des Montalais sur la rue de Paris ; dans la partie basse de cette dernière rue, trois carrefours importants se succéderaient sur une longueur totale de moins de 300 mètres. Un aménagement d'ensemble de ces trois carrefours est donc indispensable. En outre, la création de la voie nouvelle amènera un report de la circulation du carrefour de la Ferme sur le carrefour de Vaugirard, lui-même très encombré, et dont l'aménagement dépend de l'implantation de la V.R.G.S.

Le Comité demande instamment la réalisation d'une étude de circulation sur les carrefours de la Fourche, de la Ferme, de Vaugirard, la partie basse de la rue de Paris, l'avenue de Verdun et les liaisons de ces voies avec la V.R.G.S. La commune d'Issy-les-Moulineaux et le département des Hauts-de-Seine sont concernés par cette étude.

Les surfaces de **stationnement** paraissent avoir été positivement évaluées pour les résidents et les activités économiques ; le Comité attire l'attention sur l'utilité de surfaces importantes de stationnement pour les visiteurs.

En ce qui concerne les **transports en commun**, le Comité se félicite que sa proposition de prolongation de la ligne de métro n° 12, figurant dans son avis du 30 mai 1990, ait été reprise dans le projet de Charte 92 du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Le Comité demande qu'une station soit prévue au carrefour de la Ferme et que les emprises nécessaires à cette station soient réservées dans les Z.A.C. entourant ce carrefour.

Les recherches historiques ont montré la présence d'anciens fontis et d'effondrements à proximité de l'ancienne propriété de la *Mutuelle des P.T.T.* ; le Comité est intéressé de connaître les études de sous-sol qui seront réalisées.

Enfin, le Comité souhaite être informé de l'avancement des phases du projet, et en particulier :

- des résultats de la phase 1 d'étude de la SEM 92,
- de la consultation des promoteurs aménageurs en vue de la sélection du lauréat, objet de la phase 2.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président : G. ADER.

Le Conseil d'Administration a le très grand regret de vous faire part du décès de :

## M. François WATINE

survenu à Meudon, le 7 mai 1991. Ses obsèques ont eu lieu en l'Église Notre-Dame de Bellevue, le samedi 11 mai, en présence du Vice-Président du Conseil d'État, de nombreux collègues et amis, de plusieurs administrateurs du Comité.

La longue et brillante carrière de M. Watine, membre du Conseil d'État, a été accomplie en grande partie dans plusieurs cabinets ministériels dix-huit années durant, puis dans les plus hautes fonctions des Conseils d'Administration d'organismes économiques nationaux. Les mérites acquis au cours de cette carrière ont permis à M. Watine d'obtenir, outre la Croix de Guerre 39-45, les distinctions d'Officier de la Légion d'Honneur et de Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Encore en activité lors de la fondation du Comité de Sauvegarde des Sites, puisqu'il n'a été admis à la retraite qu'en 1984, M. F. Watine n'a pas hésité à se joindre au petit noyau de ses amis meudonnais qui fut à l'origine de notre association et n'a pas cessé de faire partie de son Conseil d'Administration et de son Bureau.

Sa compétence en droit public et la connaissance qu'il avait acquise des hommes et des choses de la haute administration ont été d'un précieux secours aux Présidents de notre Comité qui, pendant un quart de siècle, ont été amenés à solliciter auprès de lui des conseils et des avis qui ont toujours été dispensés avec réserve et modération, dans un souci permanent du bien public.

C'est donc avec une pensée reconnaissante que notre Conseil évoque sa mémoire et exprime à Mme Watine et à ses enfants ses plus respectueuses condoléances.

## COMMENT CALCULER LA DENSITÉ DE LA Z.A.C. "LES ESPLANADES RODIN" ?

Dans ses articles R 112-1, R 112-2 et R 123-22, le Code de l'Urbanisme donne la définition précise du coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) ou densité de construction autorisée sur un terrain constructible. En simplifiant, le C.O.S. est le rapport de deux surfaces, au numérateur la surface des constructions et au dénominateur la surface du terrain.

Au numérateur, on retient la surface hors œuvre nette (S.H.O.N.); au dénominateur, on se limite à la surface constructible du terrain. Ces deux surfaces sont exprimées en mètres carrés.

Comment cette définition s'applique-t-elle à Meudon pour la Z.A.C. "Les Esplanades Rodin" ?

- Au numérateur, la surface (S.H.O.N.) constructible est ..... 131 150 m<sup>2</sup>.
- Au dénominateur, la surface totale de la zone est ..... 106 478 m<sup>2</sup>

De cette dernière surface, il faut déduire celle des terrains non constructibles, soit :

- Terrains du musée Rodin inclus dans la Z.A.C. .... 10 322 m<sup>2</sup>
- Terrains S.N.C.F. non nécessaires ..... 12 178 m<sup>2</sup>
- Terrains du domaine public restant au domaine public (rue Arnaudet, impasse des Brillants, sentier des Mauduits) ..... 5 058 m<sup>2</sup>
- Total ..... 27 558 m<sup>2</sup>

Au dénominateur, la surface de terrain à retenir est de :  
106 478 m<sup>2</sup> — 27 558 m<sup>2</sup> = 78 920 m<sup>2</sup>

Le C.O.S. de la Z.A.C. est donc :  $\frac{131\,150\text{ m}^2}{78\,920\text{ m}^2} = 1,66$ .

On remarquera que, dans ce calcul, la surface du parc au-dessus des carrières classées reste incluse dans la surface des terrains constructibles. Il s'agit là d'une interprétation usuelle de l'article R 123-22 du Code de l'Urbanisme et qui a été récemment appliquée à Meudon pour la propriété Thomas au 2, rue des Capucins.

Un quartier pavillonnaire en bordure de l'avenue Rodin avait été inclus pour créer une nouvelle voie à travers ce secteur et le parc du musée Rodin. Cette idée ayant été abandonnée, il faudrait calculer le C.O.S. de la Z.A.C. en excluant au numérateur la constructibilité de ce quartier, soit 1 150 m<sup>2</sup> S.H.O.N., et au dénominateur la surface des terrains correspondants, soit 2 875 m<sup>2</sup>.

Le C.O.S. des habitations collectives de la Z.A.C. est donc :

$$\frac{130\,000\text{ m}^2}{76\,045\text{ m}^2} = 1,71.$$

En terminant, rappelons la partie de l'avis du Conseil d'Administration du 7 novembre 1990 concernant cette question : "Soucieux que ce nouveau quartier s'intègre avec le caractère de notre commune, le Comité s'élève contre la densité excessive des nouvelles constructions prévues dont le C.O.S. réel serait proche de 1,7. Il réitère son avis du 22 décembre 1989 dans lequel il entend que "dans les secteurs d'habitations collectives, le C.O.S. maximum en vigueur à Meudon (1,3) ne saurait être dépassé."

G. ADER.

## NOUVELLES BRÈVES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MAI

La séance a été essentiellement consacrée à l'élaboration des textes reproduits dans les pages 5 et 11 de ce bulletin, à partir de projets émanant respectivement de M. D. Soreau et de M. B. Cossé, projets qui avaient été soumis préalablement aux membres du Conseil. Un travail fructueux de mise au point a pu ainsi conduire à l'approbation des textes définitifs.

Quelques autres points de l'ordre du jour : élection au Bureau, Schéma directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, hangar Y vont, parmi d'autres, alimenter la présente rubrique d'information.

### ÉLECTION AU BUREAU

A l'unanimité moins un bulletin blanc, Mme Colette Lacharme, membre du Conseil, a été élue au Bureau, en remplacement de M. Larré qui, pour des raisons de santé, a été amené à donner sa démission. Nous avions à plusieurs reprises préparé nos lecteurs à cette éventualité, dans la mesure où nous avions fait savoir que M. Larré avait demandé à être déchargé de sa mission dans le domaine des activités du Comité en relation avec la forêt et que Mme Lacharme avait accepté de lui succéder dans cette charge à laquelle, des années durant, il s'est consacré avec une compétence et un dévouement appréciés de tous.

### "FORÊT PROPRE" : 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

C'est sous la responsabilité de Mme Lacharme à qui M. Larré avait déjà transmis le flambeau que s'est déroulée l'opération "Forêt propre 1991".

Bien que la date en fût précoce puisque fixée au 13 avril, la température était estivale et le ciel radieux. Plus de cent scouts et éclaireurs de France se sont lancés, par équipes, dans un ramassage de débris de toutes sortes qui devaient remplir en fin d'après-midi plusieurs camions appartenant aux services municipaux.

L'efficacité et l'enthousiasme des ces jeunes ont heureusement pallié la participation des adultes jugée un peu faible par les organisateurs qui auraient souhaité pouvoir assurer un meilleur encadrement et par là même donner un caractère plus exemplaire à cette action à finalité pédagogique de notre Comité. Quoi qu'il en soit, un réconfortant buffet offert par la Mairie accueillait en fin de journée tous les participants à cette utile activité de plein air.

Soulignons que cette manifestation a été marquée d'une rencontre, au P.C. du Bel-Air, de M. le Maire de Meudon avec M. Faure, Ingénieur de l'Office National des Eaux et Forêts, responsable de la circonscription à laquelle se rattache notre district, et qu'il en est résulté l'accord de M. le Maire pour l'organisation, dans le courant de l'année scolaire 1991-1992, d'une exposition sur "la Forêt de Meudon". Ce thème mobilisateur pour beaucoup de nos

concitoyens devrait permettre en particulier de mieux leur faire comprendre les grands principes de l'aménagement sylvicole et notamment ceux mis en œuvre dans les nécessaires opérations de régénération trop souvent perçues, du fait des coupes qui les précèdent, comme des mutilations inutiles d'un patrimoine auquel ils sont très attachés.

### VISITE DE LA FORÊT

Il vient d'être fait allusion au problème des régénérations forestières ; c'est précisément à la visite de plusieurs parcelles qui en sont l'objet que furent consacrées les trois heures passées en forêt par le groupe d'une quinzaine de personnes que voulut bien prendre en charge M. Boncori, Chef technicien forestier, avec qui Mme Lacharme avait pris rendez-vous pour le 25 mai à 9 h 30.

Grâce aux explications très complètes de M. Boncori et à ses réponses aux nombreuses questions qui lui furent posées, le groupe put prendre conscience avec le plus vif intérêt de la nécessité de pratiquer périodiquement en forêt des coupes d'une ampleur de quelques hectares chacune afin d'assurer un renouvellement satisfaisant de l'ensemble de ce patrimoine naturel voué, sinon, au dépérissement chaque fois que les conditions du milieu n'en permettent pas la régénération naturelle. En se transportant d'une parcelle à une autre, les participants ont pu observer la diversité des résultats obtenus et en comprendre les causes en fonction des modalités de la coupe, des caractéristiques des jeunes plants et des propriétés des sols qui les accueillent dans une parcelle déterminée.

Pour finir la visite, la marche devait conduire le groupe vers deux parcelles plantées de très beaux arbres, situées entre le carrefour des Fonds de la Chapelle et la N. 118. L'exploitation en étant décidée, les arbres à abattre sont déjà marqués... Ce fut alors l'occasion pour M. Boncori de rassurer le groupe en lui montrant que des groupes d'arbres seront conservés et formeront des îlots en sorte que s'illustrera sur ces emplacements la technique des "coupes paysagères" à laquelle l'O.N.E.F., malgré un coût plus élevé, tend à donner la préférence dans les forêts qui, comme la nôtre, sont très fréquentées et servent de lieux de loisirs et de détente. Il fut ainsi réconfortant d'apprendre que l'on pouvait concilier à l'avenir l'indispensable exploitation d'arbres trop âgés et improductifs et le maintien d'un paysage forestier agréable au regard.

### SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE L'ILE-DE-FRANCE (S.D.A.U.I.F.) CHARTRE 92

Après vingt-cinq ans d'existence, le dernier Schéma directeur a certainement besoin d'être actualisé. Sans doute est-ce la raison pour laquelle la Préfecture de la Région de l'Ile-de-France a récemment diffusé, sous le titre : "L'Ile-de-France au Futur", un document qui se veut une esquisse

des grandes orientations à retenir pour l'Île-de-France au cours du prochain quart de siècle. Faisant suite au Livre blanc publié en février 1990, l'esquisse de mars 1991 doit être bientôt suivie par un avant-projet qui précédera lui-même l'ultime et complexe adoption du document définitif ; cette esquisse a fait l'objet de larges débats et de nombreuses critiques, notamment de la part du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Celui-ci, conjointement avec l'Association des Maires du département, a, de son côté, élaboré un projet d'aménagement et de développement diffusé sous le titre "Charte 92", projet qui a donné lieu à une exposition itinérante mise en place pour quelques jours dans chaque commune du département. C'est ainsi qu'elle s'est tenue à Meudon du 30 avril au 12 mai dernier.

Au moment où nous mettons sous presse, nos lecteurs auront reçu de la S.O.F.R.E.S. un questionnaire auquel ils sont invités à répondre afin que le dépouillement de cette enquête permette d'avoir une image des souhaits de la population.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon se devait d'analyser le projet "Charte 92" et le présent Bulletin renferme sous la forme d'un encart volant l'avis élaboré par notre Bureau afin que, le cas échéant, il inspire à nos adhérents des commentaires qu'ils pourront ajouter à leurs réponses au questionnaire s'ils le jugent opportun. L'avis sera adressé aux instances compétentes dans le domaine de l'aménagement des Hauts-de-Seine.

A l'occasion de ce projet "Charte 92", le Comité s'est associé à 71 autres associations concernées par l'environnement dans le département et leur regroupement forme une association "Environnement 92", elle-même liée à "Île-de-France Environnement". "Environnement 92" a très attentivement étudié le projet "Charte 92", son avis sera présenté à la presse le 20 juin prochain et sera largement diffusé.

#### L'AVENIR DU HANGAR Y : UN THÈME MOBILISATEUR

Quel avenir pour le hangar Y ? Tel était le sens de l'intervention qui fut faite à la dernière réunion de notre Conseil pour appeler l'attention de tous sur l'urgente nécessité de procéder à une réflexion approfondie qui permette à notre Comité de répondre à cette question par un avis motivé.

En effet, depuis que la bonne nouvelle s'est répandue par voie de presse, de l'attribution, conjointement par le Ministère de la Culture et par le Conseil Régional, d'une somme de 7 MF (respectivement 2,5 et 4,5 MF), destinée à la restauration du clos et du couvert du hangar Y inscrit à l'inventaire supplémentaire des bâtiments de France, la première étape de sa sauvegarde est enfin franchie, mais il y a lieu, pour les pouvoirs publics, de ne pas en rester là et de décider de l'utilisation qui en sera faite, non seulement pour le mettre en valeur, mais aussi pour le mettre en harmonie fonctionnelle avec son rôle prestigieux dans le passé et avec les activités culturelles actuellement déployées dans son environnement immédiat.

Notre Comité, sensible de longue date à tout ce qui de près ou de loin touche à l'avenir du domaine national de Meudon, spécialement au hangar Y (voir Bulletins n° 37, "Nouvelles brèves", n° 71, article de A. Dollfus dans le précédent

numéro), a, suite à cette intervention, décidé la constitution d'un groupe de réflexion auquel ont souhaité prendre part MM. Ader, Grepey, Mme Gayral, M. Guibert, présents à la réunion, MM. Begué, Dollfus, Jantzen, Mme Herledan, M. Roux-Revillas, préalablement contactés (la liste n'est pas close et les membres de notre Comité que le sujet intéresse sont priés de se faire connaître).

Ainsi devrions-nous être en mesure, en temps utile, d'apporter notre contribution à l'instance de concertation que le Ministre de la Culture se propose de réunir, à une date encore indéterminée, avant que soit prise la décision qui engagera définitivement l'avenir du hangar Y et par là même celui de la Grande Perspective.

Nous apprenions, quelques jours après notre Conseil, que M. le Maire de Meudon procédait à la constitution d'une Commission destinée à poursuivre le même objectif. Par ailleurs, une autre association meudonnaise organisait en fin de mois une réunion d'information et de prospection sur le hangar Y.

Comment ne pas se féliciter, au total, que ce bâtiment seul témoin de l'exposition de 1878, d'une architecture métallique d'une grande originalité, probablement seul hangar à dirigeables subsistant dans le monde, soit aujourd'hui un thème mobilisateur pour les Meudonnais ?

#### RIGUEUR HISTORIQUE OBLIGE...

Une lectrice attentive que nous remercions nous a signalé une erreur de date en page 8 du n° 74, dans l'article "Le Bas-Meudon", 3<sup>e</sup> partie : au lieu du 2 avril 1944 pour le bombardement des usines Renault qui fut très dommageable pour Meudon, il faut lire **dimanche 4 avril 1943**.

A l'occasion de cette rectification qui s'impose dans le texte précité, signalons qu'un précédent bombardement par les alliés avait eu lieu à Billancourt le 3 mars 1942 et que deux autres ont eu lieu en 1943 sur Billancourt et le Point du Jour les 3 et 15 septembre 1943 (ces précisions nous ont été communiquées par M. Daniel Soreau qui les a recueillies dans l'ouvrage de Gilbert Hatry : *Louis Renault, patron absolu*).

#### PROMOTION DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons eu le plaisir de relever dans les bonnes nouvelles concernant nos collègues la récente promotion au grade d'Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur de M. Pierre de Traverse.

Cette haute distinction lui a été décernée sur la proposition du Ministre de la Culture et de la Communication pour ses services rendus au cours d'une longue carrière dans le domaine des sciences et de l'histoire, et aussi pour son courageux dévouement à la cause de la Résistance pendant la libération de Paris.

#### ANNONCE D'UNE CONFÉRENCE

Conjointement avec l'Académie meudonnaise, le Comité de Sauvegarde des Sites organise une conférence par M. Gérard Calot, Directeur de l'Institut National d'Études Démographiques, le **20 novembre 1991**, sur le sujet : "La population française et européenne à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle".

**Villas - Appartements - Terrains - Locations**

## **RABELAIS IMMOBILIER**

**Madame PRETTE**

**Place Rabelais MEUDON**

**Tél. 46.26.65.25**

**DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS  
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU**

## **Crédit Mutuel de Meudon**

**22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13**

### **COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ**

**Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques  
Chauffage gaz**

**Société d'Exploitation des Établissements**

## **L. WACQUANT**

**Tél. : 45.34.12.01**

**27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON**



## **GARAGE RABELAIS**

### **CITROEN MEUDON**

**Location CITER**

**Station Service TOTAL**

**29-31, Boulevard des Nations-Unies**

**MEUDON - 46.26.45.50**

**HOTEL** ★★ NN

**FOREST HILL**

100 chambres - Séminaires

**Tél. : 46.30.22.55**

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny  
92360 MEUDON LA FORÊT

*Les Mousquetaires*

**Restaurant - Banquets**

Buffet géant des Mousquetaires

98 F TTSG - Vin à discrétion \*

\* Prix en vigueur au 15-4-1988

**MICHEL DAMOUR**

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

**54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84**

**Cabinet**

**J. PILLOT**

Toutes Assurances

**Votre Assureur**

**C<sup>ie</sup> La Providence**

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République  
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

**IMPRIMERIE *iR* TYPO-OFFSET**

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion  
92240 MALAKOFF

☎ **47 36 29 45**  
Fax : 47 36 88 76



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison ...

**l'artisanie**

61, rue de la République  
Tél. 46.26.71.57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE